

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2021

Version: 7

Révision: 16.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **KLEAR A**
- **Code du produit:** 00120001
- **UFI:** CMAQ-TA71-Q00C-WTAK
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Étape du cycle de vie**
PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
IS Utilisation sur sites industriels
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent à froid
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Fabricant:

ZEP UK Ltd
Tanhouse Lane
Widnes Cheshire, WA8 0RD
United Kingdom
Tel: +44 (0)151 422 1000
Fax: +44 (0)151 422 1011
@: info@zep.co.uk
web: www.zep.co.uk

EU Entité légale:

ZEP Industries BV
Vierlinghweg 30
4612 PN Bergen op Zoom
The Netherlands
Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117
Fax: (NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395
@: info@zepbenelux.com

ZEP ITALIA SRL
Piazzale Luigi Cadorna, 2 - Milano - (MI)
20123 Milano (MI) - Italy;
Via Nettunense Km. 25.000
04011 Aprilia (LT) - Italy
T: +39.06.926691
F: +39.06.92747061
@: tecnico@zepeurope.com
Sito: www.zep.it
- **Service chargé des renseignements:** Nederland: Afdeling klantenservice / België afdeling klantenservice
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
FR: Centre anti poison, Orfila, Tel : 01 45 42 59 59
BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245
LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2021

Version: 7

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: KLEAR A

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

propane-2-ol

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 67-63-0	propane-2-ol	75-100%
EINECS: 200-661-7	Flam. Liq. 2, H225	
Numéro index: 603-117-00-0	Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2021

Version: 7

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: **KLEAR A**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - Mousse résistant à l'alcool
 - Dioxyde de carbone
 - Sable sec
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
 - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
 - Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Mettre les personnes en sécurité.
 - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 - Veiller à une aération suffisante.
 - Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).
 - Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 - Eviter la formation d'aérosols.
 - N'employer que dans des secteurs bien aérés.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 - Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
 - Tenir à l'abri de la chaleur.
 - Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.
- **Indications concernant le stockage commun:**
 - Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
 - Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2021

Version: 7

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: KLEAR A

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VL Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm

· DNEL

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	DNEL Long term-systemic	26 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	319 mg/kg human/day (des consommateurs)
		888 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m ³	89 mg/m ³ (des consommateurs)
		500 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)

· PNEC

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

PNEC Freshwater mg/L	140,9 mg/L
PNEC Marinewater mg/L	140,9 mg/L
PNEC Freshwater sediment	552 mg/Kg
PNEC Marine water sediment	552 mg/Kg
PNEC Intermittent release	140,9
PNEC Soil	28 mg/Kg

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· Protection des mains:



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Gants en PVA

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2021

Version: 7

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: KLEAR A

(suite de la page 4)

· **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Genre alcool
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: 8

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	-89,5 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78 °C

· Point d'éclair 14 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'inflammation: 425 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
Non déterminé.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	2 Vol %
Supérieure:	12 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 42 hPa

· Densité à 20 °C:	0,786 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec
l'eau à 20 °C:

1 g/l
Insoluble

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C:	14 s (DIN 53211/4)

· Teneur en solvants:

Solvants organiques:	100,0 %
Swiss VOC:	99,98 %

Teneur en substances solides: 0,0 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.

· 10.4 Conditions à éviter Tenir à l'abri de la chaleur.

· 10.5 Matières incompatibles:

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

(suite page 6)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2021

Version: 7

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: KLEAR A

(suite de la page 5)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	13.900 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	46-73 mg/l (Rat)
	LC50/ 8 h	12.000-19.000 mg/m3 (Rat)
	EC50 / 24 h	>1.000 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

· **Effet primaire d'irritation:**· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Indications toxicologiques complémentaires:**· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique:**

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

LC50 / 96 h	9.640 mg/ltr (fish)
	>1.400 mg/ltr (Lepomus gobbosus (Zonnebaars))
	6.550 mg/ltr (Pimephales promelas)
EC 50 / 48 h	2.285-13.299 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:** -· **Catalogue européen des déchets**

15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
----------	--

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2021

Version: 7

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: KLEAR A

(suite de la page 6)

15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA**

UN1219

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR**
- **IMDG, IATA**

1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE) mélange
ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) mixture

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR**



- **Classe**
- **Étiquette**

3 (F1) Liquides inflammables.
3

- **IMDG, IATA**



- **Class**
- **Label**

3 Liquides inflammables.
3

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG, IATA**

II

- **14.5 Dangers pour l'environnement:**

- **Marine Pollutant:**

Non

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.

- **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

33

- **No EMS:**

F-E,S-D

- **Stowage Category**

B

- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport:**

- **ADR**

- **Quantités limitées (LQ)**

1L

- **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

- **Catégorie de transport**

2

- **Code de restriction en tunnels**

D/E

- **IMDG**

- **Limited quantities (LQ)**

1L

- **Excepted quantities (EQ)**

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2021

Version: 7

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: KLEAR A

(suite de la page 7)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
MÉLANGE, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

propane-2-ol

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Directive 2012/18/UE

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.· **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	100,0

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

BE

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2021

Version: 7

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: **KLEAR A**

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul**

· **Service établissant la fiche technique:** Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service

· **Contact:** Nederland: Afdeling klantenservice / België: Afdeling klantenservice

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

BE